

# POURQUOI ADHÉRER À ASTREDHOR ?

**Adhérer à l'Institut des professionnels du végétal**, c'est **soutenir** son action pour l'innovation et participer à **orienter** ses travaux de recherche et d'expérimentation au bénéfice des entreprises de la filière ; c'est **contribuer** à l'élaboration et à la diffusion d'une expertise intègre et reconnue ; c'est **bénéficier** d'un accès privilégié aux résultats, ressources, bulletins de veille de l'Institut et **profiter** de nombreuses occasions d'échange avec les autres professionnels de la filière.

## ADHÉRER À ASTREDHOR C'EST...



### S'IMPLIQUER DANS L'INNOVATION DE LA FILIÈRE

- Participer à des groupes de travail thématiques pour identifier et hiérarchiser les besoins d'innovation et les problématiques des professionnels.
- Pouvoir être partenaire de projets d'expérimentation (site pilote, test d'innovations).
- Participer à la gouvernance de l'Institut.



### BÉNÉFICIER DES DERNIÈRES INFORMATIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

- Recevoir les bulletins de veille thématiques sur :  
les nouveaux marchés (*Innovations Infos*),  
les recherches menées à l'étranger (*International Infos*),  
la mécanisation en horticulture (*Hortimeca*).
- Recevoir le bulletin bibliographique trimestriel (*Référence horticole*) avec la possibilité de commander les articles référencés.
- Avoir accès aux newsletters et être informé des journées techniques de l'Institut.
- Bénéficier de la présentation détaillée des résultats d'essais en cours.
- Participer aux visites d'entreprises organisées par l'Institut.
- Pouvoir consulter le service documentation de l'Institut par le biais de son unité territoriale.



### PROFITER DE RÉDUCTIONS ET D'AVANTAGES EXCLUSIFS

- Bénéficier d'un tarif privilégié pour les événements de l'Institut.
- Profiter d'une réduction sur le conseil, les formations, les éditions et revues.
- Pouvoir être mis en relation avec les centres de compétences partenaires de l'Institut.
- Rencontrer les professionnels de toute la filière.

# UNE ADHÉSION OUVERTE À TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE



Entreprises horticoles, pépinières, agriculteurs urbains (Collège 1).



Entreprises du paysage, paysagistes d'intérieur, paysagistes-concepteurs, gestionnaires d'espaces verts et d'infrastructures vertes, collectivités territoriales, entreprises d'ingénierie et de génie écologique (Collège 2).



Grossistes en végétaux, jardineries, fleuristes et groupements de fleuristes, libre-service agricoles, entreprises des bio-industries, entreprises d'agrofournitures et d'agro-équipements (Collège 3).



Conseillers horticoles, établissements de formation et de recherche, chercheurs étudiants, retraités (Collège 4).

## COMBIEN COÛTE L'ADHÉSION ?

Le montant de l'adhésion est net de taxes et valable pour l'année civile en cours quelle que soit la date de l'adhésion.

Entreprises	
Chiffre d'affaires en euros	Cotisation annuelle <sup>1</sup>
< 99 999	150 €
100 000 à 499 999	300 €
500 000 à 999 999	600 €
1 000 000 à 2 499 999	900 €
2 500 000 à 4 999 999	1 200 €
5 000 000 à 9 999 999	1 500 €
10 000 000 à 49 999 999	1 800 €
> 50 000 000	3 000 €

Collectivités	
Nombre d'habitants	Cotisation annuelle
< 499	150 €
500 à 1 499	300 €
1 500 à 2 499	450 €
2 500 à 3 999	600 €
4 000 à 6 999	750 €
7 000 à 9 999	900 €
10 000 à 49 999	1 050 €
> 50 000	1 500 €

Cotisation spécifique	
Organisme de conseil et/ou d'appui aux entreprises de production	Nous contacter
Etablissement d'enseignement ou de recherche	600 €
Membre sympathisant actif	80 €
Etudiant, retraité	40 €

## COMMENT ADHÉRER ?

La demande d'adhésion à ASTREDHOR peut se faire directement sur [astredhor.fr](http://astredhor.fr) en 5 minutes. Vous y trouverez un formulaire de demande d'adhésion à remplir en ligne.

- 1 Je remplis les champs d'information
- 2 Je sélectionne mon territoire de rattachement (voir encadré)
- 3 Je sélectionne mes options de bulletins d'informations et de veille
- 4 Je valide la demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Il est également possible d'adresser votre bulletin de demande d'adhésion par courrier ou par mail.

### Territoire de rattachement

L'adhésion à ASTREDHOR implique en règle générale le choix d'un territoire de rattachement. L'adhérent est alors invité à participer à l'Assemblée territoriale annuelle et à s'impliquer dans la gouvernance locale et l'orientation des programmes. Si un adhérent ne souhaite pas être impliqué dans une unité territoriale particulière, il peut demander à adhérer «directement» à l'Institut. Il sera alors invité à participer à l'Assemblée des adhérents directs et pourra également s'impliquer dans la gouvernance de l'Institut.

## NOUS CONTACTER

Si vous souhaitez vous faire accompagner dans votre inscription ou payer par chèque ou virement, contactez-nous :

### ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes

[aura@astredhor.fr](mailto:aura@astredhor.fr) - 04 78 87 93 69

### ASTREDHOR Est

[est@astredhor.fr](mailto:est@astredhor.fr) - 09 72 65 86 60

### ASTREDHOR Loire-Bretagne

[loire-bretagne@astredhor.fr](mailto:loire-bretagne@astredhor.fr) - 02 38 64 10 33

### ASTREDHOR Méditerranée

[mediterranee@astredhor.fr](mailto:mediterranee@astredhor.fr) - 04 94 12 34 24

### ASTREDHOR Seine-Manche

[seine-manche@astredhor.fr](mailto:seine-manche@astredhor.fr) - 02 35 97 69 99

### ASTREDHOR Sud-Ouest

[sud-ouest@astredhor.fr](mailto:sud-ouest@astredhor.fr) - 05 56 75 10 91

### Adhésion directe à l'Institut

[adhesion@astredhor.fr](mailto:adhesion@astredhor.fr) - 01 53 91 45 00

<sup>1</sup>Le montant de la cotisation est multiplié par trois pour les entreprises qui ne sont pas implantées en France